

Image not found or type unknown



CDD pendant Congé pour création d'entreprise

Par **Freedance82**, le **22/04/2015** à **02:12**

Bonjour,
en congé sans solde pour création d'entreprise (CDI) , je viens d'accepter un CDD de 5 mois car je ne gagne pas encore avec ma nouvelle entreprise.

Est-ce qu'à l'issue du CDD de 5 mois, en présentant les documents de fin de contrat, aurai-je droit à l'allocation chômage?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **22/04/2015** à **09:21**

Bonjour,
Le mieux serait de poser la question à Pôle Emploi mais, a priori, puisque le contrat de travail initial n'est que suspendu cela ne vous ouvre pas droit à indemnisation...